

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

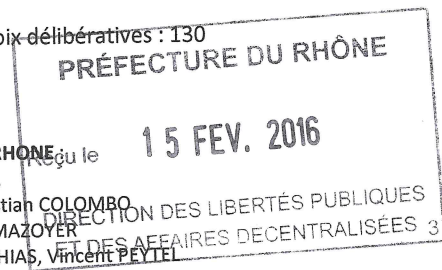
Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 130
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZoyer
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE



Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

**Dépôt de dossier au titre du programme d'actions PSADER/PENAP parcelles sur
 les communes de Poleymieux au Mont d'Or parcelles A
 2,7,15,46,47,52,58,72,76,81,128,503,504,589 et 755, Curis au Mont d'Or
 parcelles AH 160 et 106 et Saint Germain au Mont d'Or parcelles AH
 14,16,22,33,35,36,92 et AI 271, 286,303,350,351 et 368**

- Dans le cadre du plan d'action PSADER PENAP associé à la mise en place des périmètres ENAP, il est proposé au conseil syndical de délibérer et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des monts d'Or à déposer un dossier de demande de financement pour l'acquisition des parcelles suivantes :
- + parcelles sur les communes de Poleymieux au Mont d'Or (parcelles A 2,7,15,46,47,52,58,72,76,81,128,503,504,589 et 755), Curis au Mont d'Or (parcelles AH 160 et 106) et Saint Germain au Mont d'Or (parcelles AH 14,16,22,33,35,36,92 et AI 271, 286,303,350,351 et 368) pour une surface totale de 12ha07a et pour un prix de vente de 51706.35€ € HT pour un taux de subvention de 40% (soit 20682.54 €) du montant total d'acquisition hors frais de notaire au titre du programme d'actions PSADER PENAP
 - + à solliciter de la Métropole de Lyon la prise en charge associée à ces acquisitions du cahier des charges SAFER (3 000 €) qui doit être intégré à chaque acte notarié.
 - + à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à déposer un dossier au titre du programme d'actions PSADER PENAP.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

